

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Technicien hospitalier de 2e classe - Technicien supérieur hospitalier

Informations sur le concours

Publié le :	13-08-2025
Filière :	Filière technique
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	15-12-2025
A propos du poste :	

Concours ouvert pour un poste de TSH spécialité techniques d'organisation au CHU de Saint-Etienne. La date du concours est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités des membres du jury.

Informations sur l'établissement

Nom :	CHU de Saint-Etienne
Ville :	42000 Saint-Étienne
Site Web :	https://www.chu-st-etienne.fr/

Pour candidater

Date limite de candidature :	13-09-2025
Conditions de candidature :	

Être titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant à la spécialité pour laquelle ce concours est ouvert et aux fonctions statutairement dévolues aux Techniciens Supérieurs Hospitaliers.

NATURE DU CONCOURS

Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours. Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique. Les candidats admissibles seront convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se décomposant :

- En une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien supérieur hospitalier de 2e classe notamment dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe (durée de l'exposé par le candidat : 5 minutes) ;
- En un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes au plus).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4). Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 20 sur 40.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Pièces à fournir :

Dossier d'inscription,

Une demande d'admission à concourir (lettre de motivation)

Un curriculum vitae détaillé mentionnant les formations suivies et, accompagné d'attestations d'emploi, et de formation,

Les diplômes et titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,

Eventuellement, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,

Une demande d'extrait de casier judiciaire,

La photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport attestant que vous êtes de nationalité française ou un justificatif de votre nationalité pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :

UE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Tchéquie.

E.E.E. : Islande, Liechtenstein et Norvège.

Les ressortissants d'autres pays européens peuvent également se présenter au concours : Andorre (1994), Suisse (2002) et Monaco (2008).

o Pour les candidats âgés de moins de 25 ans, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

CHU de Saint-Etienne, Hôpital Bellevue
DRHRS, Pavillon 1-3, Service concours
42055 Saint-Etienne Cedex 02